

DES ÉOLIENNES A ASSÉRAC ?

2005 voit le lancement d'un projet d'implantation de 4 éoliennes au lieu-dit Tahon

« Voilà enfin un vrai projet écologique... »

FAUX : à cause de l'intermittence du vent utilisable un tiers du temps seulement selon les statistiques, l'éolien devra à terme être doublé de centrales thermiques qui accroissent les émissions de gaz à effet de serre ; le CO2 économisé par l'éolien sera alors produit 3 fois par le thermique qui sert à le réguler.

FAUX : les animaux sauvages et familiers, ainsi que le bétail, sont sensibles aux infrasons (rappelez-vous leurs réactions de fuite avant le séisme en Asie) ; ils disparaissent ou sont sujets à des états anxieux aux conséquences imprévisibles ; randonneurs à pied, et surtout à cheval, seront avisés d'éviter la zone ; il a souvent été constaté que les oiseaux migrateurs, les rapaces et les chauves-souris, sont complètement perturbés et hachés par les pales qu'ils ne voient pas. La proximité d'exploitations agricoles et d'habitations est un facteur de risques incalculables, mais réels, sur la santé des riverains ; elle est définitivement incompatible avec l'esprit de la charte Natura 2000 que, par ailleurs, la commune encourage.

FAUX : le bruit permanent provenant de la mécanique, de l'air sur les pales et le mât, le bruit de fouettement sont intolérables à certaines époques de l'année. Adieu aux portes et fenêtres ouvertes, la nuit ; adieu la tranquillité à des kilomètres à la ronde ; adieu à toute une qualité de vie !

FAUX : la présence d'immenses rotors au milieu du paysage rural correspond à un saccage du paysage ; le chantier initial (prolongé par une « extension » du site industriel ?) entraînera des inconvénients pour les habitants d'Assérac pendant des années. Le Danemark a cessé les subventions à l'éolien continental pour cause de vandalisme écologique ; les Pays-Bas arrêtent l'éolien continental et se limitent uniquement à l'éolien en mer ; les USA ont cessé de payer le « production tax credit » qui subventionne l'éolien ; ne peut-on profiter intelligemment des retours d'expériences ?

« qui sera tout bénéfique pour la commune... »

FAUX : du fait de l'intercommunalité, après déduction des parts Région et Département et après répartition sur les communes concernées, Assérac profitera à peine de 10 % de la taxe globale versée, alors que le village va devoir supporter toutes les charges et tous les inconvénients...

FAUX : les professionnels de l'immobilier estiment qu'il faut au moins un rayon de plusieurs kilomètres pour que la décote de la valeur des terrains devienne pratiquement nulle ; connaissez-vous quelqu'un de sensé qui envisagerait d'aller s'installer, par exemple pour sa retraite, près d'une centrale d'aérogénérateurs industriels géants ?

FAUX : aucun emploi supplémentaire ne sera créé au plan communal ; seul un opérateur situé n'importe où en France, surveille sur ses terminaux, plusieurs parcs d'aérogénérateurs à la fois ; s'il y a création d'emplois, c'est dans les usines des constructeurs allemands ou danois...

« et qui ne coûtera rien ! »

FAUX : de nombreuses charges viennent en déduction du bénéfice de la taxe : coûts de création et d'entretien obligatoires de bouches d'incendie sur le site, d'ouverture et d'entretien de routes d'accès, d'élagage, de résolution technique de problèmes liés au ruissellement additionnel, d'investissement dans un « centre touristique », véritable gouffre financier, de rachat des bâtisses existantes sur le site, etc...

« C'est aussi un projet bénéfique pour le tourisme local,... »

FAUX : les touristes d'Europe du nord, en avance sur la France, sont effarés d'apprendre que ce site remarquable qui les attire, va être pollué par les mêmes systèmes qu'ils dénoncent chez eux ; la filière du « tourisme vert » mise en place pas à pas, pendant de nombreuses années, sera réduite à néant ; le « tourisme industriel », passé l'effet curiosité initial, fera long feu, d'autant plus qu'il viendra en concurrence avec d'autres sites plus impressionnants en Bretagne. Ce projet, à l'intérieur du Parc Naturel Régional de Brière, est une véritable opération de vandalisme du patrimoine. Les manipulations du Plan d'Occupation des Sols envisagées par le maire n'y changeront rien, au fond. Devons nous abandonner à l'appétit de 2 ou 3 affairistes la dernière zone naturelle de la Presqu'île, et nous taire définitivement ?...

« la solution aux problèmes d'énergie,... »

FAUX : l'éolien n'est qu'une énergie d'appoint, ce qui nous oblige à réfléchir à d'autres systèmes et ne permet malheureusement pas aujourd'hui (ni demain ?) de se dispenser du nucléaire ; l'implantation d'Assérac s'inscrit dans un plan d'ensemble qui ignore la fourniture d'électricité locale ; les prix seront maintenus hauts car les procédures de « prix garantis » par l'État forcent l'utilisateur et le contribuable à payer une « facture » additionnelle de 18,5 milliards d'euros jusqu'en... 2010. Il s'agit donc d'électricité subventionnée... au seul bénéfice des promoteurs !

« démocratique et fédérateur. »

FAUX : ce projet privé, à profits privés, à fonds privés, sur des terrains privés, va pourtant devoir répondre à une enquête publique ; mais qui va aller oser exprimer son opposition en mairie quand on connaît, en fait, la position d'un maire qui refuse tout débat contradictoire et entretient une opacité troublante sur les modalités de l'opération ? L'expérience allemande montre que lorsque les éoliennes paraissent, c'en est fini de la paix du village...

A Assérac, à qui profite un tel projet ?

Mobilisons-nous contre un projet politiquement, écologiquement, techniquement, économiquement dépassé